



DEPARTEMENT DE LA VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

**DELIBERATION  
SEANCE DU CONSEIL DU 6 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six février à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 30/01/2023

**Etaient présents** : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Edmond GENDARME, Anne DAVID, Marie-Claude DEPONT, Frédéric FAGES, Carl HOLGADO-ROTAMERO, Patrick LEDOUX, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTI, Céline VRILLAC.

**Etaient représentés** : Carole DEHEUNYNCK (Pouvoir à Laurent ROBIN), Jean-François DABILLY (Pouvoir à Dominique CHAINE), Maryline CUNHA-RIBEIRO (Pouvoir à André GUIGNARD), Arnaud DE BELINAY (Pouvoir à Bertrand FRAPPE), Nicolas MOINE (Pouvoir à Frédéric FAGES), Marie-Paule TIFFAULT (Pouvoir à Claudie RAYMOND).

**Etaient absents et non représentés** :

**Secrétaire de séance** : Marie-Claude DEPONT

\*\*\*\*\*

**2023-02 ELECTION DE DEUX ADJOINTS AU MAIRE**

Par délibération n°2023-01 en date du 6 février 2023, le conseil municipal a décidé de créer un poste d'adjoint supplémentaire portant à six le nombre des adjoints.

Suite à la démission de M. Bruno FAES en septembre 2022, le poste de 3<sup>e</sup> adjoint est vacant.

Conformément au Code Général des collectivités territoriales, l'élection de deux adjoints se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est constitué un bureau électoral composé d'un secrétaire et de deux assesseurs.

Le conseil municipal propose de laisser un délai de quelques minutes pour le dépôt, auprès du maire, des candidats aux fonctions d'adjoint au maire :

A l'issue de ce délai, le maire constate les candidatures de :

AR Préfecture

Laurent ROBIN

086-218602720-20230206-2023\_02-DE

Reçu le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023

	Laurent ROBIN	Martine ANTUNES
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0	0
Nombre de votants	23	23
Nombre de suffrages blancs déclarés nuls	0	4
Nombre de suffrages exprimés	23	19
Majorité absolue	12	12

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**VU** le résultat du vote

- **DECLARE** élus :
  - Laurent ROBIN
  - Martine ANTUNES

La liste des adjoints est dorénavant la suivante (alternance d'adjoints de chaque sexe) :

- 1<sup>er</sup> adjoint : André GUIGNARD
- 2<sup>e</sup> adjoint : Carole DEHEUNYNCK
- 3<sup>e</sup> adjoint : Laurent ROBIN
- 4<sup>e</sup> adjoint : Paulette POUPIN
- 5<sup>e</sup> adjoint : Bertrand FRAPPE
- 6<sup>e</sup> adjoint : Martine ANTUNES

<b>Votants</b>	<b>23</b>
<b>Pour</b>	<b>19</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>4</b>

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal de Thuré  
Fait à Thuré le **07 FEV. 2023**

Le Maire  
Dominique CHAINE



**AR Prefecture**

086-218602720-20230206-2023\_02-DE  
Reçu le 09/02/2023  
Publié le 09/02/2023